1 Introduction

2 Analyse des dangers : fdshigh-tefoil500ml_1201_fr

- 2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
- 2.2 Erreurs de classification
  - 2.2.1 Produit
- 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
- 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
- 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
  - 2.5.1 Butane
  - 2.5.2 Pentane
  - 2.5.3 Propane
  - 2.5.4 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <5% n-hexane
- 2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
- 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdshigh-tefoil500ml_1201_fr
Company	Innotec International NV
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdshigh-tefoil500ml_1201_fr**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdshigh-tefoil500ml_1201_fr

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdshigh-tefoil500ml_1201_fr**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Innotec International NV
État physique	liquide
Forme	aérosol
pH	Non disponible
Usage	utilisation industrielle et utilisation professionnelle
Date FDS	2019-02-05

La FDS date du 2019-02-05. Elle a donc 7 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Butane devrait être classée H340 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Butane devrait être classée H350 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Pentane devrait être classée H225 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Butane est classée H340 et sa concentration (10.0–25.0%) dépasse le seuil de 0.1%. Le produit devrait donc être classé H340
- La substance Butane est classée H350 et sa concentration (10.0–25.0%) dépasse le seuil de 0.1%. Le produit devrait donc être classé H350

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable



Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- H229 Pressurised container: May burst if heated
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P210 P210
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 P251
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
- P312 P312
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Transport :

- ADR : 2.1
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible
- IMDG : 2.1
- IATA : 2.1
- UN : 1950

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Laver abondamment la zone touchée à l'eau courante et au savon. En cas d'irritation cutanée persistante, consulter un médecin.

eyes : Rincer soigneusement les yeux à l'eau claire pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si elles sont portées et peuvent être facilement retirées. Continuer le rinçage jusqu'à ce que la douleur ou l'irritation disparaisse.

ingestion : Appeler un centre antipoison ou consulter immédiatement un médecin en cas de malaise. Ne pas provoquer le vomissement.

inhalation : Si la victime a des difficultés respiratoires, l'emmener immédiatement à l'extérieur et lui faire rester dans une position confortable pour respirer.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Butane

Identification

- N° CAS : 106-97-8
- N° EINECS : 203-448-7

Concentration :from 10.0 to 25.0

Dangers :

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-15min (ppm) : 980.0 - VLE-15min (mg/m³) : 2370.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Pentane

Identification

- N° CAS : 109-66-0
- N° EINECS : 203-692-4

Concentration :from 2.5 to 10.0

Dangers :

- H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 600.0 - VLE-8h (mg/m³) : 1800.0 - VLE-15min (ppm) : 750.0 - VLE-15min (mg/m³) : 2250.0

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.3 Propane

Identification

- N° CAS : 74-98-6

- N° EINECS : 200-827-9

Concentration :from 2.5 to 10.0

Dangers :

- H220 Gaz extrêmement inflammable.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 1000.0

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.4 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <5% n-hexane

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : 921-024-6

Concentration :from 2.5 to 10.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants • Utiliser des gants homologués conformément à la norme EN 374. • Matériau recommandé : caoutchouc nitrile. • En cas de contact continu, porter des gants avec un temps de protection supérieur à 240 minutes (de préférence > 480 minutes). • Pour la protection à court terme / contre les projections, le même type de gant est recommandé.
Yeux	Lunettes ou écrans faciaux • Porter des lunettes de protection conformes à la norme EN 166. • En cas d'éclaboussures potentielles, utiliser un écran facial (si disponible) pour une protection supplémentaire.
Peau	Gants • Utiliser des gants homologués conformément à la norme EN 374. • Matériau recommandé : caoutchouc nitrile. • En cas de contact continu, porter des gants avec un temps de protection supérieur à 240 minutes (de préférence > 480 minutes). • Pour la protection à court terme / contre les projections, le même type de gant est recommandé.
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, porter un appareil respiratoire adéquat. •

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	Filtre recommandé : type AX/P2 (conforme aux exigences de protection contre les vapeurs et particules).
Corps	Vêtements de protection / combinaisons • Porter un vêtement de protection approprié conforme à la norme EN 13034. • Les vêtements doivent être bien ajustés pour éviter toute exposition directe du produit.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. - Utiliser l'équipement de protection individuel requis (gants, lunettes de sécurité, éventuel équipement respiratoire si la ventilation est insuffisante). - Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. - Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. - Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. - Conserver dans un endroit à l'abri du feu. - Ne pas fumer. - Protéger du rayonnement solaire et éviter le rayonnement direct du soleil. - Stocker dans un endroit bien ventilé, sec et à l'écart de sources d'ignition. Mesures techniques - Sol imperméable formant cuvette de rétention. - Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Prescriptions particulières concernant l'emballage - Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	utilisation industrielle et utilisation professionnelle